



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial du
27 janvier 2016

SOMMAIRE

Services	Documents	Objets
ACADÉMIE DE LYON - SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE	DSDEN_SG_2016_01_10_20_28	DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
	DSDEN_SG_2016_01_10_20_29	
	DSDEN_SG_2016_01_10_20_30	
	DSDEN_SG_2016_01_10_20_31	
	DSDEN_SG_2016_01_10_20_32	
	DSDEN_SG_2016_01_10_20_33 ET SON ANNEXE	
	DSDEN_SG_2016_01_10_20_34 ET SON ANNEXE	



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Rhône
éducation
nationale

**Arrêté n° DSDEN_SG_2016_01_20_28 du 20 janvier 2016
portant délégation de signature**

*L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
du Rhône*

Secrétariat Général

21, rue Jaboulay
69309 LYON Cedex 07

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20 et R 222-24 ;
Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Vu le décret du 13 février 2015 portant nomination de M. Philippe Couturaud inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;
Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 portant nomination de Mme Marie-Odile Pollet-Paschal, attachée d'administration hors classe dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), doté de l'échelon spécial, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
Vu l'arrêté rectoral n° 2016-04 du 7 janvier 2016 portant délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile Pollet-Paschal, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, à l'effet de signer tous courriers et toutes mesures qui entrent dans le cadre de ses attributions et compétences à l'exception des courriers destinés aux élus nationaux (députés, sénateurs) et aux présidents des conseils de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

Article 2

L'arrêté n° 2015-16, en date du 13 avril 2015, portant délégation de signature est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Rhône et sera affiché dans les locaux de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2016

Philippe COUTURAUD

**Arrêté n° DSDEN_SG_2016_01_20_29 du 20 janvier 2016
portant délégation de signature**

Secrétariat général

*L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
du Rhône*

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20 et R 222-24 ;
Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Vu le décret du 21 novembre 2014 par lequel M. Emmanuel Capdepont est nommé directeur académique adjoint dans le département du Rhône ;
Vu le décret du 13 février 2015 portant nomination de M. Philippe Couturaud inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;
Vu l'arrêté rectoral n° 2016-04 du 7 janvier 2016 portant délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Capdepont, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale, à l'effet de signer les courriers et les documents, à l'exception des courriers destinés aux élus nationaux (députés, sénateurs) et aux présidents des conseils de la métropole de Lyon et du département du Rhône, dans les domaines suivants :

Vie scolaire

- courriers aux inspecteurs de l'éducation nationale et réponses aux familles portant sur les plaintes dans le premier degré
- courriers aux chefs d'établissement et réponses aux familles portant sur les plaintes dans le second degré
- décisions relatives aux dossiers de voyages scolaires avec nuitées dans le premier degré
- courriers aux familles relatifs à l'instruction à domicile

Enseignement privé

- accusés de réception des pièces en cas de changement de directeurs dans l'enseignement privé

Harcèlement

- courriers aux familles et aux établissements

Enseignement premier degré

- rapports d'inspection des professeurs des écoles et suivi des professeurs des écoles stagiaires

Courriers aux établissements

- tout courrier relatif à la vie des établissements et aux personnels de direction dans le ressort du secteur géographique attribué ou aux dossiers délégués par l'IA-DASEN

Article 2

L'arrêté n° 2015-22, en date du 15 mai 2015, portant délégation de signature est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et sera affiché dans les locaux de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2016

Philippe COUTURAUD

**Arrêté n° DSDEN_SG_2016_01_20_30 du 20 janvier 2016
portant délégation de signature**

*L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
du Rhône*

Secrétariat général

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20 et R 222-24 ;
Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Vu le décret du 7 février 2014 nommant M. Jean-Marie Krosnicki, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale ;
Vu le décret du 13 février 2015 portant nomination de M. Philippe Couturaud inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;
Vu l'arrêté rectoral n° 2016-04 du 7 janvier 2016 portant délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie Krosnicki, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale, à l'effet de signer les courriers et les documents, à l'exception des courriers destinés aux élus nationaux (députés, sénateurs) et aux présidents des conseils de la métropole de Lyon et du département du Rhône, dans les domaines suivants :

Scolarisation

- courriers aux familles et aux établissements portant sur l'affectation des élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), en unité locale d'inclusion scolaire (ULIS)
- courriers aux familles et aux établissements portant sur l'affectation des élèves (affectations individuelles) en collège, lycée d'enseignement général et lycée professionnel
- lettres relatives au contrôle de l'obligation scolaire et au suivi de l'absentéisme
- lettres d'avertissement aux familles en cas de non-respect de l'obligation scolaire
- courriers relatifs aux conseils de discipline
- affectation des élèves exclus par décision du conseil de discipline

Vie scolaire

- courriers aux inspecteurs de l'éducation nationale et réponses aux familles portant sur les plaintes dans le premier degré
- courriers aux chefs d'établissement et réponses aux familles portant sur les plaintes dans le second degré

Elèves à besoins éducatifs particuliers

- réponses aux familles des enfants nouvellement arrivés en France
- réponses aux familles relatives aux enfants du voyage et aux élèves intellectuellement précoces

Dispositifs relais

- convocations aux réunions relatives aux dispositifs relais
- courriers aux établissements et aux familles concernant les dispositifs relais (affectation, suivi)

Enseignement du premier degré

- rapports d'inspection des professeurs des écoles et suivi des professeurs des écoles stagiaires

Courriers aux établissements

- tout courrier relatif à la vie des établissements et aux personnels de direction dans le ressort du secteur géographique attribué ou aux dossiers délégués par l'IA-DASEN

Article 2

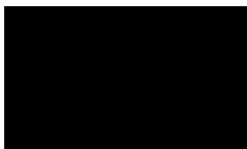
L'arrêté n° 2015-18, en date du 13 avril 2015, portant délégation de signature est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et sera affiché dans les locaux de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2016

Philippe COUTURAUD



**Arrêté n° DSDEN_SG_2016_01_20_31 du 20 janvier 2016
portant délégation de signature**

Secrétariat général

*L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
du Rhône*

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20 et R 222-24 ;
Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 nommant M. Jean-Christophe Bidet, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale ;
Vu le décret du 13 février 2015 portant nomination de M. Philippe Couturaud inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;
Vu l'arrêté rectoral n° 2016-04 du 7 janvier 2016 portant délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe Bidet, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale, à l'effet de signer les courriers et les documents, à l'exception des courriers destinés aux élus nationaux (députés, sénateurs) et aux présidents des conseils de la métropole de Lyon et du département du Rhône, dans les domaines suivants :

Vie scolaire

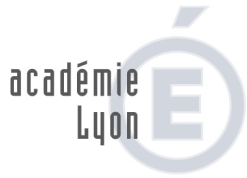
- courriers aux inspecteurs de l'éducation nationale et réponses aux familles portant sur les plaintes dans le premier degré
- courriers aux chefs d'établissement et réponses aux familles portant sur les plaintes dans le second degré

Enseignement premier degré

- rapports d'inspection des professeurs des écoles et suivi des professeurs des écoles stagiaires

Courriers aux établissements

- tout courrier relatif à la vie des établissements et aux personnels de direction dans le ressort du secteur géographique attribué ou aux dossiers délégués par l'IA-DASEN



Article 2

L'arrêté n°2015-19, en date du 13 avril 2015, portant délégation de signature est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et sera affiché dans les locaux de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2016

Philippe COUTURAUD



**Arrêté n° DSDEN_SG_2016_01_20_32 du 20 janvier 2016
portant délégation de signature**

*L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
du Rhône*



Secrétariat général

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20 et R 222-24 ;
Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Vu le décret du 13 février 2015 portant nomination de M. Philippe Couturaud inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;
Vu l'arrêté rectoral n° 2016-04 du 7 janvier 2016 portant délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;
Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2016 portant affectation de Mme Catherine Aduayom dans les fonctions d'inspectrice de l'éducation nationale, enseignement du premier degré ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine Aduayom, inspectrice de l'éducation nationale, enseignement du premier degré, à l'effet de signer les courriers et les documents, à l'exception des courriers destinés aux élus nationaux (députés, sénateurs) et aux présidents des conseils de la métropole de Lyon et du département du Rhône, dans les domaines suivants :

Scolarité et vie scolaire dans le premier degré

- demandes d'agrément pour les intervenants extérieurs rémunérés et bénévoles

Gestion des personnels enseignants du 1^{er} degré public

- autorisations d'absence pour raisons familiales ou personnelles

Réunions diverses

- attestation de service fait sur les états de frais de déplacement des inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription et des conseillers pédagogiques départementaux

Article 2

L'arrêté n° DSDEN_SG_2015_10_16_26, en date du 16 octobre 2015, portant délégation de signature est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et sera affiché dans les locaux de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2016

Philippe COUTURAUD

**Arrêté n° DSDEN_SG_2016_01_20_33 du 19 janvier 2016
portant subdélégation de signature**

*L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
du Rhône*

Secrétariat général

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20 et R 222-24 ;
Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Vu le décret du 13 février 2015 portant nomination de M. Philippe Couturaud inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;
Vu l'arrêté rectoral n° 2016-04 du 7 janvier 2016 portant délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;
Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 portant nomination de Mme Marie-Odile Pollet-Paschal, attachée d'administration hors classe dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), doté de l'échelon spécial, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
Vu l'arrêté du n° DSDEN_SG_2016_01_20_28 du 20 janvier 2016 portant délégation de signature à la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône,
Sur proposition de la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône,

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile Pollet-Paschal, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, autorisation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives et à l'exclusion des actes administratifs créateurs de droit et des décisions administratives exécutoires susceptibles de faire grief, à :

- Mme Brigitte Brun, attachée principale d'administration d'Etat, chef de la division des affectations et du suivi des élèves
- M. Marc Fieschi, attaché principal d'administration d'Etat, chef de la division de l'organisation scolaire et du pilotage des établissements
- Mme Nathalie Martin, attachée d'administration d'Etat, chef de la division de l'enseignement privé
- Mme Judith Méjean, secrétaire administrative, chef de la cellule prévention, hygiène, sécurité et conditions de travail
- M. Alexandre Monneret, attaché d'administration d'Etat, chef de la division des personnels enseignants du premier degré public
- M. Olivier Paccaud, attaché principal d'administration d'Etat, chef de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales
- Mme Joëlle Pruvost, attachée principale d'administration d'Etat, chef de la division de l'élève et de la scolarité

- M. Olivier Saury, secrétaire administratif, chef de la cellule contrôle de gestion
- M. François Selzer, attaché d'administration d'Etat, chef de la division des affaires générales
- Mme Béatrice Weité, attachée d'administration d'Etat, chef du pôle juridique

Article 2

L'arrêté n° DSDEN_SG_2015_09_10_25 du 10 septembre 2015 donnant autorisation de signature aux chefs de division est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2016

Philippe COUTURAUD



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Rhône

éducation
nationale

Secrétariat Général

21, rue Jaboulay
69309 LYON cedex 07

**LISTE ET SIGNATURES DES SUBDELEGATAIRES EN ANNEXE
A L'ARRETE N° DSDEN_SG_2016_01_20_33 du 20 JANVIER 2016**

Mme Brigitte Brun, attachée principale d'administration, chef de la division des affectations et du suivi des élèves

M. Marc Fieschi, attaché principal d'administration, chef de la division de l'organisation scolaire et du pilotage des établissements

Mme Nathalie Martin, attachée d'administration, chef de la division de l'enseignement privé

Mme Judith Méjean, secrétaire administrative, chef de la cellule prévention, hygiène, sécurité et conditions de travail

M. Alexandre Monneret, attaché d'administration, chef de la division des personnels enseignants du premier degré public

M. Olivier Paccaud, attaché principal d'administration, chef de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales

Mme Joëlle Pruvost, attachée principale d'administration, chef de la division de l'élève et de la scolarité

M. Olivier Saury, secrétaire administratif, chef de la cellule contrôle de gestion

M. François Selzer, attaché d'administration, chef de la division des affaires financières

Mme Béatrice Weité, attachée d'administration, chef du pôle juridique

Original transmis à :

Monsieur le directeur régional des finances publiques Rhône-Alpes et du département du Rhône

Copie transmise à :

Monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est et préfet du Rhône

**Arrêté n° DSDEN_SG_2016_01_20_34 du 20 janvier 2016
portant subdélégation de signature**

*L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
du Rhône*

Secrétariat général

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget du ministère de l'Éducation nationale ;
Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Michel Delpuech, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2015083-0003 du 7 avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses à M. Philippe Couturaud, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction des services de l'éducation nationale du Rhône,

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Couturaud, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône, subdélégation est donnée à Mme Marie-Odile Pollet-Paschal, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, pour procéder à toutes les opérations relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat, et à l'effet de signer les actes et les documents comptables relatifs aux affaires pour lesquelles l'inspecteur d'académie, directeur académique a reçu délégation de signature du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône et qui entrent dans le cadre de ses compétences.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile Pollet-Paschal, secrétaire générale, pour les opérations pour lesquelles l'inspecteur d'académie, directeur académique a reçu délégation de signature du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône et qui entrent dans le cadre de leurs attributions, subdélégation est donnée aux fonctionnaires de l'éducation nationale suivant :

Pour l'ensemble des opérations, y compris la validation électronique dans le progiciel Chorus et dans toutes ses applications :

- M. Alexandre MONNERET, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels enseignants du premier degré
- Mme Evelyne MUZARD, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales
- M. Olivier PACCAUD, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales

- Mme Joëlle PRUVOST, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de la division de la vie de l'élève et de la scolarité
- M. François SELZER, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division des affaires générales

Pour les opérations relatives à l'activité du bureau DPE4 et la validation dans l'application GAIA pour le BOP 140 :

- Mme Michèle VUILLAUMIER, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des professeurs des écoles stagiaires, contractuels, formation continue, concours

Pour la validation des ordres de mission et des états de frais de déplacement pour les BOP 139, 140 et 230 dans l'application Chorus DT :

- Mme Valérie GALLION, adjointe administrative, bureau des ordres de mission et frais de déplacement, division des affaires générales
- Mme Marie-Claude GRANGIER, secrétaire administrative, chef du bureau des ordres de mission et frais de déplacement, division des affaires générales

Pour la validation électronique dans le logiciel AGEUNET :

- Mme Nathalie AUDIGIER, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle académique des bourses en faveur des élèves
- Mme Emilie MANCOIS, attachée d'administration de l'Etat, chef du pôle académique des bourses en faveur des élèves

Pour la validation des demandes d'achat et pour la certification des services faits pour les BOP 139, 140, 214 et 230 :

- Mme Sylvie CARCIOFI, adjointe administrative, secrétariat de la division des affaires générales

Article 3

L'arrêté n° DSDEN_SG_2015_09_10_24 du 10 septembre 2015 est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale de la direction des services de l'éducation nationale du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône, et dont copie sera adressée au directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2016

Philippe COUTURAUD

**LISTE ET SIGNATURES DES SUBDELEGATAIRES EN ANNEXE
A L'ARRETE N° DSDEN_SG_2016_01_20_34 du 20 janvier 2016**

Mme Nathalie AUDIGIER, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle académique des bourses en faveur des élèves

Mme Sylvie CARCIOFI, adjointe administrative, secrétariat de la division des affaires générales

Mme Valérie GALLION, adjointe administrative, bureau des ordres de mission et frais de déplacement, division des affaires générales

Mme Marie-Claude GRANGIER, secrétaire administrative, chef du bureau des ordres de mission et frais de déplacement, division des affaires générales

Mme Emilie MANCOIS, attachée d'administration de l'Etat, chef du pôle académique des bourses en faveur des élèves

M. Alexandre MONNERET, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré public

Mme Evelyne MUZARD, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales

M. Olivier PACCAUD, Attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales

Mme Joëlle PRUVOST, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de la division de la vie de l'élève et de la scolarité

M. François SELZER, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division des affaires générales

Mme Michèle VUILLAUMIER attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des professeurs des écoles stagiaires, contractuels, - formation continue – concours

Original transmis à :

Monsieur le directeur régional des finances publiques Rhône-Alpes et du département du Rhône

Copie transmise à :

Monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est et préfet du Rhône